

## S O M M A I R E

31-35, rue Froidevaux,  
75685 Paris Cedex 14  
Tél. rédaction 01 40 64 53 97  
Fax 01 40 64 54 66  
E.mail : a.courvasier@dalloz.fr

**PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**  
Charles Vallée

### RÉDACTION

#### Directeurs :

Brigitte Bertioz-Houin  
Professeure à l'Université Paris-Dauphine (Paris IX)  
Nicolas Rontchevsky  
Professeur à l'Université Robert-Schuman  
(Strasbourg III)

#### Rédacteurs

Jacques Azéma, Bernard Bouloc,  
Michel Cabrillac, Claude Champaud,  
Emmanuelle Claudel, Didier Danet,  
Philippe Delebecque, Jean-Claude  
Duharry, Jean-Christophe Galloux,  
Philippe Gaudrat, Charles Goyet,  
Laurent Grosclaude, Gérard Jazottes,  
Anne-Laude, Paul Le Cannu,  
Dominique Legeais, Eric Loquin,  
Monique Luby, Francine Macorig-Venier,  
Anne Marmisse, Arlette Martin-Serf,  
Corinne Mascala, Joël Monéger, Marie-  
Thérèse Monsérié, Gilbert Orsoni, Gilles  
Poussant, Sylvaine Poillot-Peruzzetto,  
Frédéric Pollaud-Dulian, Nicolas  
Rontchevsky, Corinne Saint-Alary-Houin,  
Bernard Saintourens, Michel Storck,  
Jean-Luc Vallens

### ÉDITION

Philippe Weiss, *Directeur éditorial*  
Arlette Courvasier, *Éditeur*

### ABONNEMENTS

Yvette Nay  
Abonnements : Dalloz - BP 150  
94208 Ivry-sur-Seine Cedex  
Tél. 0 820 800 017, fax 01 40 64 89 92

Abonnement annuel partant du premier  
numéro de l'année (2005/4 n°)  
France et DOM : 140 €  
Étranger : 156 €

Les abonnés qui, à la réception de ce  
numéro, constateront que la livraison  
précédente ne leur est pas parvenue, sont  
priés d'en aviser le service des abon-  
nements sans délai, l'éditeur ne pouvant  
garantir pendant plus de 6 mois le ser-  
vice des numéros manquants.

### ÉDITIONS DALLOZ

Société anonyme  
au capital de 3 956 040 euros  
Siège social :  
31-35, rue Froidevaux - Paris 14<sup>e</sup>  
RCS Paris 572 195 550  
Siret 572 195 550 00098  
Code APE 221A  
TVA FR 69 572 195 550

CPPAP n° 0907 T 82121  
ISSN 0244-9358

Imprimerie Chirat  
42540 St-Just-la-Pendue

### ARTICLES

197

L'incidence de l'euro sur le traitement juridique des devises  
par Nicolas-Henri Aymeric ..... 197

Les incertitudes du régime de l'usure liées à sa codification.  
Contribution à l'analyse critique de la « codification-compilation »  
par Nicolas Ferrier ..... 219

### VARIÉTÉS

243

Pour un droit économique  
par Claude Champaud ..... 243

### CHRONIQUES

247

Organisation générale du commerce ..... 247

– Actes de commerce, commerçants et fonds de commerce  
par Bernard Saintourens ..... 247

– Baux commerciaux  
par Joël Monéger ..... 253

– Tribunaux de commerce et arbitrage  
par Éric Loquin ..... 260

– Organisation administrative et professionnelle du commerce  
par Gilbert Orsoni ..... 269

– Concurrence  
par Emmanuelle Claudel ..... 272

Propriétés incorporelles ..... 282

– Propriété industrielle  
par Jean-Christophe Galloux ..... 282

– Propriété littéraire et artistique  
par Frédéric Pollaud-Dulian ..... 302

– Droit des nouvelles technologies  
par Philippe Gaudrat ..... 323

Sociétés et autres groupements ..... 340

– Sociétés en général  
par Claude Champaud et Didier Danet ..... 340

– Sociétés par actions  
par Paul Le Cannu ..... 361

– Sociétés civiles, associations et autres groupements  
par Laurent Grosclaude ..... 372

### Droit des marchés financiers

par Nicolas Rontchevsky et Michel Storck ..... 375

### Crédit et titres de crédit

par Michel Cabrillac et Dominique Legeais ..... 391

<b>Ventes, transports et autres contrats commerciaux</b>	
par Bernard Bouloc . . . . .	406
<b>Entreprises en difficulté</b> . . . . .	412
– Redressement et liquidation judiciaires	
par Arlette Martin-Serf et Jean-Luc Vallens . . . . .	412
<b>Surendettement des particuliers</b>	
par Gilles Paisant . . . . .	424
<b>Droit pénal des affaires</b>	
par Bernard Bouloc . . . . .	427
<b>Droit européen des affaires</b> . . . . .	434
– Principe de libre circulation	
par Gérard Jazottes . . . . .	434
– Les politiques communes	
par Monique Luby . . . . .	438
<b>TABLES</b> . . . . .	443
2 <sup>e</sup> trimestre 2005 . . . . .	443

---

**Les opinions émises dans la Revue n'engagent que leurs auteurs**

---



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris. Tél. : 01.44.07.47.70).

# DALLOZ

31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

© Éditions Dalloz - 2005

# RTDcom.

Revue trimestrielle de  
droit commercial  
et de droit  
économique

Avril / Juin  
2005  
n°2

Incidence de l'euro  
sur le traitement  
juridique  
des devises

Les incertitudes  
du régime de l'usure  
liées à sa codification

Contribution à l'analyse  
critique de la « codification-  
compilation »

## LÉGISLATION

Protection des inventions  
biotechnologiques

Loi n° 2004-1338  
du 8 décembre 2004

p 293

DAJLOZ

## JURISPRUDENCE

Concurrence :

La montée en puissance  
de la procédure  
d'engagements p 272

Propriété littéraire  
et artistique :

Droit patrimonial  
de la famille p 311

Sociétés par actions :

L'absorption d'une SA  
par une SAS, ou comment  
devenir associé de SAS  
sans l'avoir voulu p 361

Redressement  
et liquidation judiciaires :

Pas d'assignation en  
redressement judiciaire sans  
poursuites préalables p 419

Surendettement  
des particuliers :

Du bon usage de la notion  
de situation irrémédiablement  
compromise et de  
ses conséquences p 424